

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels *



29 1979

UN/SA COLLECTION

CINQUIÈME COMMISSION

14ème séance

tenue le

Vendredi 12 octobre 1979

à 10 h 30

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 14ème SEANCE

Président : M. PIRSON (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981
(suite)

Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies

Débat général (suite)

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date de sa publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550.

Les rectifications seront publiées peu après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5/34/SR.14

23 octobre 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

/...

Y94981: MU

201 6 8 100

La séance est ouverte à 10 h 40.

NOTES DE LA SEANCE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981 (suite) (A/34/6 et Add.1; A/34/7; A/C.5/34/12 et 13)

Services linguistiques arabes à l'Organisation des Nations Unies

1. M. RUTLEDGE (Rédacteur en chef), en réponse aux questions posées par le représentant du Maroc à la séance précédente, dit qu'il regrette que les explications fournies antérieurement par le Secrétariat en ce qui concerne la situation des services linguistiques arabes n'aient pas été suffisamment claires. Le Secrétariat est conscient des difficultés actuelles : des plaintes identiques à celles qui ont été formulées lors de la session en cours ont déjà été exprimées lors de précédentes sessions. Un rapport sur les services linguistiques arabes, qui sera présenté sous peu, permettra à la Commission de discuter plus à fond de cette question.
2. Le nombre des postes du Service arabe de traduction a été arrêté par l'Assemblée générale en 1973. A cette époque, il a été décidé que les effectifs de ce service devaient être suffisamment importants pour qu'il puisse faire face sur une période de 12 mois au volume de travail découlant des activités de l'Assemblée générale et de ses grandes Commissions. Le problème en l'espèce provient de ce que ce volume de travail ne se répartit pas uniformément sur toute l'année, mais se concentre sur une période de quatre mois. Un service de traduction dont les effectifs sont déterminés en fonction d'un volume de travail que l'on suppose réparti sur 12 mois ne peut de toute évidence faire face au même volume de travail ramassé sur une période beaucoup plus courte. Le Secrétariat a donc prévu que les documents qui devraient être examinés lors des séances de l'Assemblée générale auraient la priorité sur les comptes rendus analytiques de ces séances.
3. En 1976, le Service arabe de traduction au Siège a été renforcé à la suite de la décision d'inclure l'arabe parmi les langues de travail de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Grâce au recrutement d'un personnel supplémentaire, il a été possible de s'occuper de la documentation requise pour la session de l'Assemblée générale, lorsque le volume de travail destiné à la CNUCED était peu important. En 1977, l'Assemblée générale a décidé de créer une section arabe de traduction à l'Office des Nations Unies à Genève. Afin de fournir une assise solide à cette nouvelle section, le personnel expérimenté et déjà formé a été transféré, d'où la nécessité de recruter et de former un nouveau personnel pour New York. Dans le document A/C.5/33/L.49, qui a été signalé à l'attention du représentant du Maroc, on trouve une indication générale des effectifs supplémentaires requis pour permettre au Service arabe de traduction de traduire les comptes rendus analytiques en même temps que les documents destinés à l'Assemblée générale.
4. Le PRESIDENT dit que la question soulevée par le représentant du Maroc mérite un examen approfondi, et il propose que la Commission examine cette question en détail dès que le rapport sur les services linguistiques arabes sera disponible. Il propose également de prier le Comité consultatif d'accorder la priorité à la question des services linguistiques arabes, de façon que la Cinquième Commission puisse être saisie de la question avant la fin d'octobre.

/...

Débat général (suite)

5. M. NSITA (Zaïre) dit que le projet de budget-programme contient une masse d'informations que les délégations doivent essayer de pénétrer afin de comprendre ce que les Etats Membres sont appelés à financer. C'est pourquoi il est essentiel que la documentation soit remise à temps aux délégations, afin qu'elles puissent l'étudier à fond. Il est bien regrettable que certains documents ne soient pas encore disponibles dans toutes les langues de travail et il faut espérer qu'un effort plus grand sera fait à l'avenir pour améliorer cette situation.

6. Le Secrétaire général semble avoir respecté l'engagement pris de maintenir la croissance réelle du budget pour le prochain exercice biennal 1980-1981 aussi proche que possible de zéro. Il est compréhensible que le Secrétaire général ait lancé un appel aux Etats Membres pour leur demander leur concours afin de renforcer et de consolider la crédibilité de l'Organisation sur le plan financier, en accordant une attention toute particulière, non seulement à l'examen des activités en cours, mais aussi à la détermination des activités nouvelles. Le Secrétariat met une fois de plus l'accent sur la notion de budget-programme, qui implique que l'examen des crédits nécessaires est inextricablement lié à l'examen des programmes et des activités de l'Organisation. A ce sujet, la délégation zaïroise convient avec le Secrétaire général qu'aucun programme ne peut être ajouté au budget sans prévoir les voies et moyens nécessaires à son financement et qu'aucune décision, quant aux crédits, ne peut être prise sans évaluer tous les effets que cela peut avoir sur l'exécution des programmes et activités de l'Organisation.

7. Il est encourageant de noter que le projet de budget-programme contient de nombreux cas de redéploiement des ressources, et que d'autres mesures seront mises en oeuvre pour renforcer et élargir le système de contrôle des programmes.

8. La délégation zaïroise approuve et fait siennes les conclusions présentées par le Comité consultatif dans son premier rapport sur le projet de budget-programme (A/34/7). Elle convient avec le Comité consultatif que l'on devrait concentrer l'attention sur les montants estimatifs révisés et que, sur la base de l'expérience de ces dernières années, un pourcentage plus faible pourrait être appliqué pour calculer les crédits nécessaires au titre des dépenses communes de personnel. Les autres réductions recommandées par le Comité consultatif semblent également raisonnables.

9. La délégation zaïroise ne sait que penser de la déclaration faite par le Président du Comité consultatif selon laquelle il devient difficile pour ce comité de contester le nombre de postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire, même si une analyse détaillée peut l'amener à conclure que les fonctions à exécuter ne nécessitent pas tous les postes en question. Elle est également préoccupée par les observations du Comité consultatif relatives au reclassement de postes.

10. Comme le Comité consultatif l'a noté, il conviendrait de réviser la procédure actuelle concernant la création et le classement des postes extra-budgétaires. La pratique qui consiste à reclasser des postes précédemment inscrits au budget ordinaire en les finançant au moyen de fonds extra-budgétaires risque de susciter

/...

(M. Nsita, Zaïre)

des difficultés, en particulier lorsque les fonds extra-budgétaires diminuent. Il faut espérer que le Comité consultatif étudiera à fond cette question au cours de ses travaux futurs.

11. Le succès des mesures d'économie dépend non seulement du Secrétariat, mais aussi des Etats Membres, qui doivent contribuer à améliorer les méthodes d'établissement et d'exécution du budget de l'Organisation. Le Secrétaire général doit se référer aux résolutions de l'Assemblée générale lorsqu'il prépare le projet de budget-programme. Il ne faut pas oublier que toute majoration du budget représente une charge supplémentaire pour les Etats Membres. C'est pourquoi il est essentiel que les politiques financières de l'Organisation tiennent dûment compte du fait que l'austérité financière et l'économie sont une nécessité pour les Etats Membres.

12. M. GOSS (Australie) dit que la délégation australienne approuve pratiquement toutes les observations et recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et souscrit, sans réserve, à l'appel du Comité consultatif pour demander que les documents soient distribués en temps voulu. La délégation australienne note que la grande majorité des "réductions budgétaires" recommandées par le Comité consultatif sont illusoire; la seule véritable réduction est celle qui consiste à déduire 33 postes des 255 nouveaux postes demandés par le Secrétaire général.

13. Il convient de rappeler que le budget-programme ne représente qu'une partie des ressources mises à la disposition de l'Organisation des Nations Unies. Les fonds extra-budgétaires représentent un complément de 25 p. 100 par rapport aux ressources du budget ordinaire, et le coût des opérations de maintien de la paix représentera probablement entre un quart et un tiers des ressources demandées au titre du budget-programme.

14. Il convient de féliciter le Secrétaire général et d'applaudir aux efforts qu'il a réalisés pour établir un budget nettement plus comprimé que tous les budgets établis au cours des huit dernières années. Tous les membres du Secrétariat devraient prendre note de l'exemple donné par le Secrétaire général et s'appliquer à le suivre.

15. M. Goss approuve entièrement les propos tenus par le Secrétaire général dans sa déclaration liminaire, en ce qui concerne les conditions économiques défavorables à l'échelle mondiale, conditions qui ont amené tous les Etats Membres à accorder une attention toute particulière à l'accroissement des dépenses du secteur public. Comme tous les autres pays, l'Australie connaît des conditions économiques difficiles, et le Gouvernement australien a pris des mesures vigoureuses en vue de remédier à ces problèmes. L'une de ces mesures, qui est au coeur même de la politique économique de l'Australie, a consisté à réduire les dépenses publiques. Les effectifs de la fonction publique australienne ont été réduits de 7 p. 100 au cours des quatre dernières années, tandis que ceux du service diplomatique étaient réduits de 20 p. 100. Il a fallu néanmoins accroître les impôts. Si, malgré le risque de répercussions politiques défavorables, les gouvernements des Etats Membres dont la contribution au budget de l'Organisation

/...

est parmi les plus élevées estiment devoir adopter des mesures économiques draconiennes, il incombe à l'Organisation des Nations Unies, et aux institutions spécialisées, d'adopter une politique d'austérité similaire.

16. Les dépenses effectives de l'Organisation des Nations Unies sont passées de 360 millions de dollars en 1970-1971 à 1 milliard de dollars en 1978-1979, les dépenses prévues pour 1980-1981 s'élevant à 1,2 milliard de dollars. La contribution financière de l'Australie à l'ensemble du système des Nations Unies en 1980 dépassera probablement 25 millions de dollars - ce qui correspond à 25 p. 100 des crédits affectés en 1979 au Ministère des affaires étrangères de l'Australie. L'accroissement de la contribution de l'Australie entre 1979 et 1980 suffirait amplement à compenser à lui seul les réductions imposées pour des raisons d'économie au service diplomatique australien quatre ans auparavant. En outre, les dépenses de l'ONU se sont accrues à un rythme beaucoup plus rapide que celui des dépenses publiques du Gouvernement australien.

17. Toute tentative visant à isoler le cas de l'Organisation des Nations Unies de la situation économique dans laquelle se trouvent les principaux contributeurs constituerait une mesure inconsidérée à court terme et désastreuse à long terme. Le Secrétaire général a pris conscience de cette réalité, et il convient à cet égard de saluer les efforts qu'il a déployés pour que la croissance du budget reste aussi près que possible de zéro. Dans le même temps, il faut prendre en compte une autre réalité, à savoir les besoins urgents des pays en développement et leur désir de voir l'Organisation des Nations Unies les aider à satisfaire ces besoins.

18. Pour concilier ces deux réalités, il est essentiel d'accroître l'efficacité du Secrétariat, d'accorder une attention accrue à ce qui doit être fait et de s'attacher davantage à identifier les activités dépassées et celles qui sont d'utilité marginale pour y mettre un terme. Au cours des 10 années écoulées, l'ONU a connu une croissance très rapide, qui a entraîné un certain manque d'efficacité. C'est pourquoi une période de stabilisation est nécessaire. L'Organisation doit trouver les moyens d'accroître ses réalisations et de faire le bilan de ses activités. Il est particulièrement nécessaire d'arriver à incorporer dans le système une certaine discipline, des mesures d'encouragement à l'efficacité et une planification rationnelle. Avec les méthodes et les systèmes actuellement en vigueur, la première et la seule réaction du Secrétariat devant toute nouvelle activité proposée est de demander davantage de ressources, alors qu'au niveau national, il est d'usage que les gouvernements ne fournissent pas la totalité des crédits nécessaires à l'exécution d'un nouveau projet, en comptant que le ministère ou l'organisme intéressé trouvera des ressources encore inutilisées. C'est pourquoi la délégation australienne examinera attentivement toutes les incidences financières dont sera saisie la Commission, et attendra du Secrétariat qu'il indique les raisons pour lesquelles les ressources existantes ne suffisent pas à les couvrir.

19. Pour ce qui est de rubriques telles que les frais de voyage, le Secrétariat doit procéder à une budgétisation sur la base zéro. Pour contenir l'augmentation des effectifs, il devrait envisager d'imposer une réduction automatique aux

/...

(M. Goss, Australie)

effectifs de chaque service du Secrétariat, lequel devrait justifier les effectifs dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches essentielles. Une telle proposition viendrait renforcer l'opinion du Comité consultatif (A/34/7, par. 27 et 28), selon laquelle les ressources disponibles devraient être mieux gérées, et les ressources en personnel redéployées non seulement à l'intérieur des chapitres du budget, mais aussi entre différents chapitres. Il convient, à l'avenir, de faire porter les efforts sur les mesures visant à permettre une meilleure utilisation des effectifs et non sur les moyens d'obtenir plus de ressources. L'énergie qui est dépensée à rechercher des ressources supplémentaires ou à minimiser, à des fins de présentation, la croissance réelle effectivement enregistrée, serait mieux mise à profit si elle était consacrée à accroître l'efficacité avec laquelle l'Organisation des Nations Unies fonctionne et exécute les activités prévues au titre de chaque programme.

20. M. Goss félicite le Secrétariat de ses efforts pour expliquer, clairement et simplement, dans le document A/34/6/Add.1, la méthode complexe et déconcertante utilisée pour établir le projet de budget-programme. Si certaines des suggestions qu'a faites le représentant de l'Australie à la précédente session ont été adoptées, du moins en partie, il estime que la manière dont sont traitées les dépenses non renouvelables laisse encore à désirer. Une "dépense non renouvelable" doit être couverte par des ressources réelles et, en fait, se renouvelle chaque année. C'est une bonne chose que d'avoir classé les grandes conférences dans les dépenses non renouvelables, mais il serait préférable de définir les dépenses non renouvelables dans la partie consacrée à la réévaluation de la base de ressources, de façon que la croissance nette des dépenses non renouvelables apparaisse sous l'accroissement des ressources et que la réduction nette soit soustraite de l'accroissement. Il faut espérer que le Comité consultatif trouvera un moyen de prendre en compte de manière plus satisfaisante les dépenses non renouvelables.

21. Le représentant de l'Australie exprime quelques doutes quant à la façon dont les prix moyens ont été établis pour la réévaluation de la base de ressources de 1978-1979. La méthode actuellement employée pour calculer le taux d'inflation ne donne des résultats exacts que si la base de ressources est chiffrée avec exactitude; si les prix sont surestimés, cette surestimation se retrouve amplifiée par le taux d'inflation retenu. En général, le Gouvernement australien n'autorise pas ses services à demander dans leurs prévisions budgétaires des crédits supplémentaires au titre de l'inflation; il autorise un accroissement des ressources dans une proportion équivalant à la moitié du taux d'inflation prévu pour l'année, par rapport aux dépenses effectuées.

22. La méthode utilisée pour établir le projet de budget-programme peut se comparer à un bikini, en ce sens qu'elle fait apparaître le budget sous un jour séduisant tout en en dissimulant un grand nombre d'aspects essentiels. M. Goss ne conteste pas la recommandation faite par le Comité consultatif à l'effet que la méthode reste inchangée, mais il tient à faire observer que la complexité de cette méthode contribue à occulter divers éléments de croissance qui, comme par magie, réapparaissent dans le décompte final.

/...

23. Il ne croit pas que le taux de croissance réelle projeté s'établisse à 0,8 p. 100 : le Comité consultatif a identifié un montant de 3 millions de dollars qui a été ajouté à la base de ressources (A/34/7, par. 29.12 et 29.15) et qui, à lui seul, porte le taux de croissance réelle à 1,1 p. 100; et ce n'est pas là un phénomène isolé.

24. Les trois quarts des dépenses de l'Organisation pourraient directement être affectées aux dépenses de personnel, et l'essentiel du solde aux installations destinées au personnel; le projet de budget-programme du Secrétaire général conduirait à augmenter les effectifs de quelque 222 personnes, soit 2 p. 100 de l'effectif actuel. M. Goss estime donc que le taux de croissance réel serait en fait de 2 p. 100. Ce chiffre ne saurait être contesté sous prétexte qu'une partie des nouveaux effectifs occupaient auparavant des postes temporaires, à moins que le nombre des postes temporaires ne soit réduit dans une proportion correspondant à l'augmentation du nombre des postes permanents.

25. Les crédits actuellement demandés dépassent déjà de 23 p. 100 les montants initialement prévus dans le budget en cours, et de 11 p. 100 les dépenses effectivement engagées au cours de l'exercice biennal 1978-1979. L'inflation et les fluctuations monétaires n'expliquent qu'en partie cette croissance. Au cours de la dernière décennie, les effectifs de l'ONU ont augmenté de plus de 40 p. 100, ce qui représente une croissance réelle de plus de 3 p. 100 par an. Le taux de croissance de 2 p. 100 prévu pour l'exercice biennal 1980-1981 reste élevé par comparaison avec le taux de croissance des administrations nationales de la grande majorité des Etats Membres.

26. Si, jusqu'en 1973, les dépenses effectivement engagées sont restées sensiblement au même niveau que les dépenses prévues dans le projet de budget-programme, on a enregistré par la suite un fort décalage entre les dépenses réelles et les prévisions initiales. La délégation australienne estime donc que la politique d'austérité doit être appliquée avec plus de rigueur à l'Organisation de façon que la croissance réelle reste aussi près que possible de zéro. Elle définira sa position, compte tenu des éléments nouveaux, lorsque le moment viendra d'approuver le budget.

La séance est levée à 11 h 40.